

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2024

Référence
2024-22

Objet de la délibération
Affectation des résultats 2023 - Assainissement

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	12	15

Date de la convocation
22/03/2024

Date d'affichage
22/03/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 03/04/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 02 avril à 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Agnès TABARY à Didier LE SAUX, Laurence ROUSSELET à Véronique BIGARD, Olivier CHEMIN à Christian BEZARD.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

A été nommée secrétaire : Mme Véronique BIGARD

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2023 de l'Assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction M49,

VU la délibération 2024-21 du 02/04/2024 portant adoption du compte financier unique 2023 de l'Assainissement,

CONSIDÉRANT l'excédent de clôture d'Exploitation de 8 509,53 €,

CONSIDÉRANT l'excédent de clôture en Investissement de 107 396,14 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'**UNANIMITÉ** :

D 'AFFECTER le résultat de Fonctionnement pour **8 509,53 €** au compte R002 de la section de fonctionnement du BP 2024 de la Commune,

D 'AFFECTER le résultat d'Investissement pour **107 396,14 €** au compte R001 du BP 2024 de l'Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2023

Le Maire
Adriano BALLARIN

